Image not found or type unknown

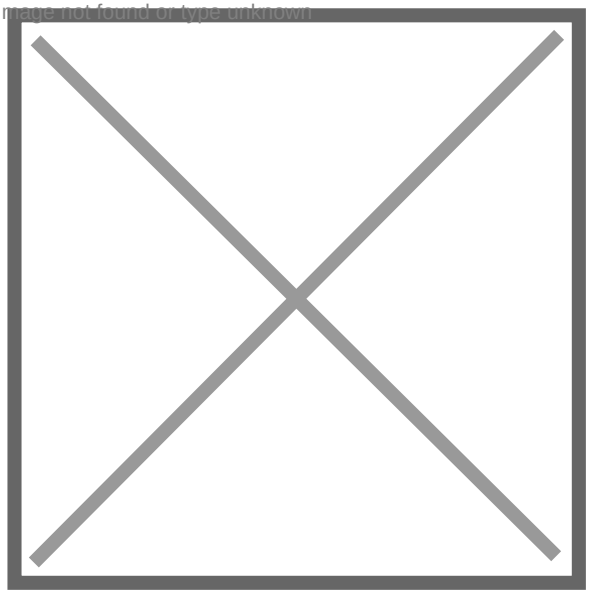

Propos raciste : cris de singe

Par **clarys87**, le **08/03/2009** à **12:45**

Bonjour,

Vendredi dernier dans mon école (école réputée en france) j'ai été victime de cris de singe, j'en ai informé la directions de l'établissement avant que je fasse quelque chose qui puisse faire tourner la situation à mon désavantage.
Je dois être convoquer Jeudi mais au vu de la réaction de la direction de l'établissement, je crains d'être lésée et de me contenter de maigres excuses et qu'on me demande en prime de ne pas en parle.

Par **Berni F**, le **08/03/2009** à **14:12**

je ne vois pas trop en quoi des cris de singes sont "racistes"... ceci dit, voici ma contribution :

les "cris de singes" ne sont à mon avis qu'une injure non-publique qui ne vaut guère plus qu'une contravention (sauf à démontrer que vous avez subi un préjudice grave, ce qui me semble pas évident pour un tel acte)

http://snipurl.com/ddsrn [www_legifrance_gouv_fr]

si ce genre d'injure est plus commune (si ça arrive vraiment souvent), je pense qu'on pourrait parler de harcèlement moral

http://snipurl.com/ddss3 [www_legifrance_gouv_fr]

dans ce dernier cas, vous devriez pouvoir "exiger" de votre employeur (qui est l'école si j'ai bien compris) de faire en sorte que ce harcèlement cesse

http://snipurl.com/ddstw [www_legifrance_gouv_fr]

bref, je vois 2 solutions à votre problème :

- suggerer (éventuellement avec insistance) à l'école de prendre des mesures disciplinaire à l'encontre de la (ou des) personne qui vous ont injurié
- ou porter plainte pour injure non-publique (ce qui doit valoir quelques dizaines d'euros d'amende... mais pourrait avoir un effet dissuasif malgré tout)

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés